

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de M. ROUSSEAU Lionel), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. MEDALLE Henri, MME LAGHZAOUI Nawal, M. DUPUIS Alain, MME BARTHE DELANOË Anne-Marie, M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude, MME VERGNES Brigitte, M. TROUCHES Michel, M. CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril (Procuration de MME DAMOISON-MONTEILS Céline), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, MME AILLOS Hélène (Procuration de M. JUNIOT LEVY Yoann), M. CUPOLI Michel, M. GOUTY Michel, MME MENOUE AMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME LAROCHELLE Muriel, M. COQUELET Christophe.

Date d'affichage : 16/03/2026

Absents excusés : M. ROUSSEAU Lionel (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. JUNIOT LEVY Yoann (Procuration à MME AILLOS Hélène), MME DAMOISON-MONTEILS Céline (Procuration à M. COSQUER Cyril).

Secrétaire : M. TROUCHES Michel.

N° DEL2026-14 : Fixation de la composition des conseils communaux pour chaque commune déléguée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la composition des conseils communaux pour chaque commune déléguée comme suit :

- Commune déléguée de Labastide-Dénat : **3** membres
- Commune déléguée de Puygouzon : **24** membres

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2113-12 ;
- **Considérant** que le conseil municipal de la commune nouvelle de Puygouzon peut fixer à la majorité des deux tiers de ses membres la composition des conseils communaux de chaque commune déléguée ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

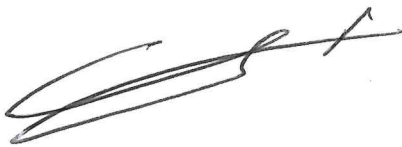
- **FIXE** le nombre de conseillers communaux comme suit :

- Commune déléguée de Labastide-Débat : **3** membres
- Commune déléguée de Puygouzon : **24** membres

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Michel TROUCHES



Le Maire

Thierry DUFOUR

